

## **Extrait du Registre des délibérations du Bureau**

### **Séance du Jeudi 7 Septembre 2017**

Membres du Bureau en exercice : 37

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CAGB à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.2.1, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 7.1, 7.2, 7.3, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9

La séance est ouverte à 18h20 et levée à 20h25.

**Etaient présents** : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT, Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE, M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS, M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Karima ROCHDI, Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Yoran DELARUE, M. Christophe LIME, M. Serge RUTKOWSKI, Mme Sylvie WANLIN, M. Bernard GAVIGNET, M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, M. Pascal DUCHEZEAU, M. Alain LORIGUET, Mme Catherine BARTHELET, M. Pierre CONTOZ, M. Yves MAURICE, M. Michel JASSEY, M. Gilles ORY, M. Nicolas BODIN, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Marie ZEHAF

**Etaient absents** : M. Alain BLESSEMAILLE, M. Anthony POULIN, M. Emmanuel DUMONT, M. Fabrice TAILLARD, M. Pascal ROUTHIER, M. Thierry MORTON

**Secrétaire de séance** : Mme Catherine THIEBAUT

**Procurations de vote** :

*Mandants* : A. POULIN

*Mandataires* : F. PRESSE

## Enseignement supérieur et Recherche - Pôle d'Ingénierie et de Management COMUE UBFC

**Rapporteur : Marcel FELT, Conseiller communautaire délégué**

**Commission : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche**

Inscription budgétaire	
BP 2017 et PPIF 2017-2021 « COMUE » Fonctionnement	Montant prévu BP 2017 : 0 € (enveloppe) <i>Virement interne de « Action, Recherche et Innovation »</i> Montant de l'opération : 10 000 €

### Résumé :

L'UBFC dont le siège social est implanté à Besançon, a pour mission de coordonner l'offre de formation et les activités des laboratoires de recherche sur la grande région, pour créer un ensemble attractif de grande envergure. En s'appuyant sur la recherche, UBFC se structure en pôles afin de créer une synergie entre la recherche, la formation et la valorisation

Un premier Pôle dans le domaine de l'ingénierie et du management vient d'être créé. Il a pour ambition de développer en son sein un nouveau projet commun, en lien avec les autres acteurs de l'enseignement supérieur et du monde socio-économique.

Conformément à la Stratégie de l'enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation du Grand Besançon, adoptée le 31 mars 2016, le Grand Besançon, souhaite apporter, un soutien financier à hauteur de 10 000 € pour soutenir les actions menées au titre du Pôle d'Ingénierie et de Management.

Cet ensemble constitue un puissant levier pour accroître l'attractivité territoriale en stimulant le développement socio-économique et culturel du territoire.

### I. Contexte

Une des missions d'UBFC (Université Bourgogne Franche-Comté) consiste à coordonner un travail d'organisation globale du paysage de la recherche en BFC (Bourgogne Franche-Comté) pour le rendre plus lisible et améliorer également la visibilité nationale et internationale des activités de recherche et de valorisation de la région, ceci au bénéfice de ses établissements membres.

Créée le 1<sup>er</sup> avril 2015, et conformément à ses statuts, UBFC, se structure en pôles thématiques desquels émergeront, non seulement des projets scientifiques mais aussi les projets pédagogiques qui leur seront étroitement liés.

#### Les Pôles thématiques

Les pôles thématiques sont essentiels pour mobiliser l'ensemble des forces vives des établissements membres. Ils ont pour objectif d'intégrer recherche, formation et actions de valorisation/transfert au sein d'un ensemble limité de thématiques originales, tout à la fois ancrées sur les spécificités du territoire et porteuses d'attractivité et de développement, sur des thèmes d'une grande importance sociétale.

Un premier pôle dans le domaine de l'ingénierie et du management, vient d'être constitué.

#### Le Pôle d'Ingénierie et de Management d'Université Bourgogne Franche-Comté (PIM UBFC)

Ce premier pôle, dans le domaine de l'ingénierie et du management fait suite au Polytechnicum.

En effet, depuis plus de dix ans, les deux universités pluridisciplinaires, l'Université de Franche-Comté et l'Université de Bourgogne, l'Université de Technologie Belfort-Montbéliard, ainsi que les écoles et composantes d'universités (l'ISIFC, l'ISAT, l'ESIREM, l'IAE de Dijon), les écoles d'ingénieurs (l'ENSM, AgroSup Dijon, les Arts et Métiers Paris Tech-campus de Cluny) et de management (BSB) se sont regroupés en association intitulée Polytechnicum Bourgogne Franche-Comté.

De nombreuses actions ont pu ainsi être menées en faveur de l'égalité des chances, du développement de la culture de l'entrepreneuriat, de l'égalité femmes-hommes et de l'ouverture au monde.

Cette collaboration se poursuit au sein de la COMUE UBFC en constituant le Pôle d'Ingénierie et de Management d'Université Bourgogne Franche-Comté (PIM UBFC) qui a pour ambition de renforcer UBFC et de développer de nouveaux projets communs en partenariat avec les autres membres de la COMUE UBFC et les entreprises.

Il regroupe des établissements tous membres d'UBFC :

- des instituts et grandes écoles : ENSMM, AgroSup Dijon, ENSAM, Groupe ESC Dijon, UTBM,
- des composantes de l'uB : ESIREM, ISAT, IAE DIJON,
- des composantes de l'UFC : ISIFC et IAE Besançon.

Parmi ses missions principales, il doit apporter de la cohérence dans l'offre de formation proposée par les établissements membres du pôle dans les domaines de l'ingénierie et du management, développer les partenariats avec les entreprises locales et étendre son positionnement à l'international, l'objectif étant d'accroître la visibilité de ses écoles et de renforcer ainsi leur attractivité et celle du territoire.

Le Pôle d'Ingénierie et de Management d'UBFC s'appuie aujourd'hui sur les liens forts tissés par le Polytechnicum avec l'enseignement secondaire et les acteurs socioéconomiques de la région.

Il est donc important de poursuivre au niveau de la COMUE UBFC, les actions déjà menées notamment au profit des étudiants, de la promotion de l'enseignement supérieur et du dynamisme socio-économique local.

Le Grand Besançon est sollicité pour une subvention à hauteur de 10 000 €. Ce soutien permettra de lancer des actions de promotion sur la qualité des formations régionales d'ingénieurs et de managers, afin d'attirer localement les meilleurs élèves et faire en sorte d'en stabiliser une partie dans les entreprises locales.

**Mme K. ROCHDI et MM. N. BODIN, JL. FOUSSERET et D. SCHAUSS ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote**

**A l'unanimité, le Bureau :**

- se prononce favorablement sur l'octroi d'une subvention de 10 000 € à l'UBFC au titre du Pôle d'Ingénierie et de Management de la COMUE UBFC.
- autorise Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président, ou son représentant, à signer la convention afférente.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 4

Préfecture du Doubs

Reçu le 19 SEP. 2017



Contrôle de légalité

**Convention entre la CAGB et l'Université de Bourgogne Franche-Comté (UBFC)  
Soutien au Pôle d'ingénierie et de Management pour l'année universitaire 2017-2018**

**Entre :**

**La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon**, représentée par son 1<sup>er</sup> Vice-Président, Monsieur Gabriel BAULIEU, dont le siège est 4 rue Gabriel Plançon – La City, dûment habilité par délibération du Bureau du 7 septembre 2017, ci-après désignée la CAGB,

**Et :**

**La COMUE Université Bourgogne Franche-Comté**, ayant son siège social à 32 avenue de l'Observatoire 25030 Besançon Cedex, représentée par son Président, Nicolas CHAILLET, dûment habilité ci-après dénommé « UBFC », d'autre part,

**Préambule :**

Dans le cadre de sa stratégie ESRI, le Grand Besançon a fait du confortement de ses établissements d'enseignement supérieur et des laboratoires de recherche qui leur sont adossés, une priorité. La COMUE en est un acteur majeur et se structure aujourd'hui en pôles thématiques pour renforcer la visibilité, la notoriété et l'action de l'Université de Bourgogne Franche-Comté en France et à l'étranger. Les pôles thématiques sont essentiels pour mobiliser l'ensemble des forces vives des établissements membres. Ils ont pour objectif d'intégrer recherche, formation et actions de valorisation/transfert au sein d'un ensemble limité de thématiques originales, tout à la fois ancrées sur les spécificités du territoire et porteuses d'attractivité et de développement, sur des thèmes d'une grande importance sociétale.

Un premier pôle dans le domaine de l'ingénierie et du management, vient d'être constitué :  
Le Pôle d'Ingénierie et de Management de l'Université Bourgogne Franche-Comté (PIM UBFC)

Ce premier pôle, dans le domaine de l'ingénierie et du management fait suite au Polytechnicum. En effet, depuis plus de dix ans, les deux universités pluridisciplinaires, l'Université de Franche-Comté et l'Université de Bourgogne, l'Université de Technologie Belfort-Montbéliard, ainsi que les écoles et composantes d'universités (l'ISIFC, l'ISAT, l'ESIREM, l'IAE de Dijon), les écoles d'ingénieurs (l'ENSMM, AgroSup Dijon, les Arts et Métiers Paris Tech-campus de Cluny) et de management (BSB) se sont regroupés en association intitulée Polytechnicum Bourgogne Franche-Comté. De nombreuses actions ont pu ainsi être menées en faveur de l'égalité des chances, du développement de la culture de l'entrepreneuriat, de l'égalité femmes-hommes et de l'ouverture au monde.

Cette collaboration se poursuit au sein de la COMUE UBFC en constituant le Pôle d'Ingénierie et de Management d'Université Bourgogne Franche-Comté (PIM UBFC) qui a pour ambition de renforcer UBFC et de développer de nouveaux projets communs en partenariat avec les autres membres de la COMUE UBFC et les entreprises.

Il regroupe des établissements tous membres d'UBFC :

- des instituts et grandes écoles : ENSMM, AgroSup Dijon, ENSAM, Groupe ESC Dijon, UTBM,
- des composantes de l'uB : ESIREM, ISAT, IAE DIJON,
- des composantes de l'UFC : ISIFC et IAE Besançon.

Parmi ses missions principales, il doit apporter de la cohérence dans l'offre de formation proposée par les établissements membres du pôle dans les domaines de l'ingénierie et du management, développer les partenariats avec les entreprises locales et étendre son positionnement à l'international, l'objectif étant d'accroître la visibilité de ses écoles et de renforcer ainsi leur attractivité et celle du territoire.

Le Pôle d'Ingénierie et de Management d'UBFC s'appuie aujourd'hui sur les liens forts tissés par le Polytechnicum avec l'enseignement secondaire et les acteurs socioéconomiques de la région. Il est donc important de poursuivre au niveau de la COMUE UBFC, les actions déjà menées notamment au profit des étudiants, de la promotion de l'enseignement supérieur et du dynamisme socio-économique local.

**Ceci étant exposé, il a été convenu ce qui suit :**

**Article 1 - Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de définir les modalités de partenariat entre l'UBFC et la CAGB, au titre de sa compétence Enseignement supérieur recherche et Innovation pour la mise en place et la structuration du POLE INGENIERIE et de Management de l'Université de Bourgogne Franche-Comté. Il s'agit pour la CAGB, de soutenir la stratégie de confortement de l'UBFC et sa stratégie de développement, notamment le renforcement de ses actions et collaborations avec le monde économique, ce qui est une des missions clefs de ce Pôle.

**Article 2 - Engagements de l'UBFC**

L'UBFC s'engage à :

- utiliser la subvention pour les besoins des actions définies à l'article 3 et les actions associées (besoins logistiques, mobilisation d'expertises spécifiques, communication...),
- transmettre à la CAGB, le bilan qualitatif et financier de l'action, ainsi que tout élément d'information complémentaire relatif à la réalisation de cette action.
- citer le soutien de la CAGB dans toutes les actions de communication qu'elle pourra mener au titre du PIM (logo CAGB, association des élus CAGB à toutes les manifestations organisées par le PIM...).

**Article 3 - Engagements de la CAGB**

La CAGB s'engage à soutenir le PIM par le versement d'une subvention d'un montant de 10 000 euros (dix mille euros) au titre de l'année universitaire 2017/2018 et à s'associer autant que de besoin, notamment via la présence de ses élus, à toutes les manifestations que ce dernier pourrait organiser pour promouvoir l'excellence de l'UBFC en ingénierie et management, en France et à l'étranger.

**Article 4 - Modalités de versement de la subvention**

La subvention sera versée en une seule fois en totalité après signature de la convention.

**Article 5 - Durée de la convention**

La présente convention est conclue à compter de sa signature et ce jusqu'au 31 décembre 2018.

**Article 6 - Résiliation**

L'inobservation par le contractant de l'une des clauses stipulées dans le présent document pourra entraîner la résiliation de la convention et le renversement de tout ou partie des sommes versées.

**Article 7 - Litiges**

Tout litige relatif à l'exécution de la présente convention, qui ne saurait être résolu à l'amiable, sera de la compétence exclusive des tribunaux de Besançon.

*Fait en deux exemplaires, à Besançon, le .....*

Pour l'UBFC,  
Le Président,

Nicolas CHAILLET

Pour la CAGB,  
Le 1er Vice-Président,

Gabriel BAULIEU